

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ

“ SYNDICAT MIXTE DES
TRANSPORTS URBAINS
THIONVILLE-FENSCH ”



1a Avenue Gabriel Lippmann



**Syndicat mixte des transports
urbains Thionville - Fensch**

1a Avenue Gabriel Lippmann

57970 YUTZ

Tél : 03 82 57 18 19

Mail : secretariat@smitu.fr

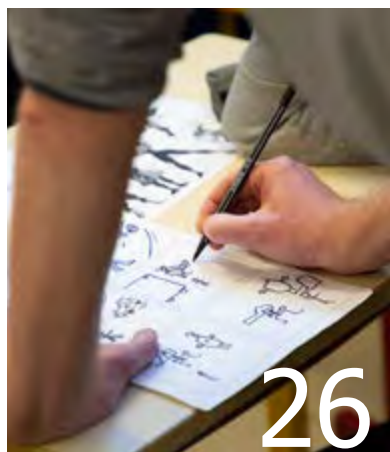
www.smitu.fr

La mobilité sous toutes ses formes

Le Syndicat mixte des transports urbains (SMiTU) est l'Autorité organisatrice de la mobilité durable (AOMD). Il a pour objet : **l'organisation, la gestion et l'amélioration des transports de personnes sur son périmètre, avec la mise en place et le suivi du service public.**

Il doit également élaborer et mettre en œuvre le Plan de déplacements urbains (PDU), en veillant à sa compatibilité avec les autres documents d'urbanisme existants dans lequel il s'inscrit.

Le SMiTU a délégué la gestion des services de transports urbains à la Société publique locale (SPL) Trans Fensch. Cette dernière exploite ainsi le réseau de transports du SMiTU Thionville Fensch, appelé Citéline.



26



05



15

SOMMAIRE

03 L'institution

14 Le réseau

25 Le Plan de déplacements urbains

39 Le projet Citézen

48 Le SMiTU en chiffres



Roger SCHREIBER

Président du SMiTU et de Trans Fensch
Président du SCOTAT
Adjoint au Maire de Thionville

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch (SMiTU) est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable (AOMD). C'est lui qui dessine l'offre de transport sur le ressort territorial, comptant 187 000 habitants et près de 5,4 millions de voyageurs par an.

L'AOMD organise sur l'ensemble de son territoire, les différents modes de déplacement en concertation avec la population, afin de proposer une offre attractive et responsable.

Le SMiTU a repris son rôle d'autorité organisatrice de la mobilité, en mandatant un cabinet spécialisé pour effectuer une enquête origine/destination, afin de connaître les besoins des usagers. Ainsi, une restructuration complète du réseau a été opérée, pour doter le territoire d'un réseau dynamique, optimisé et accessible au plus grand nombre. La mobilité urbaine constitue un défi important pour vivre dans une agglomération apaisée et moins polluée.

L'année 2019 a donc été marquée par des avancées stratégiques devant pérenniser un service de qualité en matière de transport public. En ce qui concerne le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), le syndicat est accompagné

par la BEI (Banque Européenne d'investissement), dans le cadre d'un partenariat de financement, labellisant ainsi le projet Citézen.

A ce titre, plusieurs études ont été réalisées (étude sur le choix de la motorisation, étude sur la faisabilité technique et financière du projet), faisant entrer le projet dans sa phase active.

Conscient des problèmes environnementaux, les élus ont décidé de faire le choix d'une motorisation propre pour l'intégralité du parc de bus. Le matériel roulant sera à terme 100 % électrique.

De même, la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain (PDU) contribue au développement de différents modes de transports au sein de notre territoire.

Toutes ces actions témoignent que la mobilité urbaine s'intègre dans une politique d'avenir des transports urbains !

1. L'institution

Le périmètre du SMiTU

Le périmètre du SMiTU est constitué de 35 communes, comptant plus de 186 000 habitants. Chaque collectivité est représentée au minimum par deux délégués.



- Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville
- Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- Communes appartenant à la Communauté de Communes du Sillon Mosellan
- Communes appartenant à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan
- Communes appartenant à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs
- Communes appartenant à la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette

► Quelques éléments de contexte du SMi

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMiTU) Thionville – Fensch regroupe 35 communes membres. En vertu de l'article L. 1231-1 du code des transports, il est l'autorité compétente pour organiser la mobilité dans le ressort territorial de l'ensemble de ses membres.

La SPL Trans Fensch exploite aujourd'hui les services de transports urbains domestiques dans le cadre d'un contrat d'obligations de service public conclu le 1er janvier 2014 pour une période de dix ans (jusqu'au 31 décembre 2023).

Ces transports recouvrent actuellement 25 lignes urbaines, une soixantaine de services scolaires, cinq services de transport à la demande et un service de transport à la demande réservé aux personnes à mobilité réduite.

Afin de rationaliser les coûts, Trans Fensch a dissous le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) et la Société d'Economie Mixte (SEM) qui n'avaient plus d'utilité au vu de la réduction des prestations fournies.

Le SMiTU envisage, dans ce contexte, à l'horizon 2025-2026, la mise en place de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), qui pourraient avoir un impact sur la structure du réseau et des dessertes existantes dans leur ensemble.

Le SMiTU s'interroge ainsi sur les adaptations à apporter au réseau et, le cas échéant, à son mode d'exploitation, pour anticiper la mise en service du BHNS, en tenant compte des contraintes budgétaires existantes.

Cette réflexion s'inscrit, en effet, également dans le contexte d'une exploitation des services par la SPL Trans Fensch qui connaît des difficultés à plusieurs égards.

Le Contrat d'objectif de service public (COSP) désigne le contrat conclu, dans le respect des dispositions de l'article 5 du règlement (CE) n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (le « Règlement OSP »), entre une autorité organisatrice de transport et un « opérateur interne », encore appelé, opérateur « in house ».

Un opérateur interne désigne une entité juridiquement distincte de l'autorité organisatrice sur laquelle celle-ci exerce un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services.

En 2018, le SMiTU a conclu un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude du mode de gestion du service de transport urbain et non urbain du SMiTU et l'accompagnement à la mise en œuvre du mode de gestion.

Ce marché a pour objet d'analyser le COSP et la situation actuelle d'une manière générale, d'étudier les modes de gestion envisageables pour le réseau du SMiTU, d'assister le SMiTU à la mise en œuvre de la phase de fin anticipée du COSP et de la dissolution/liquidation de la SPL et également d'assister le SMiTU sur la mise en œuvre de la procédure relative au mode de gestion choisi.

Les instances politique du SMiTU

Le Bureau syndical

Le Bureau, sous la présidence de M. Roger SCHREIBER, est composé de 6 Vice-Présidents et de 7 assesseurs.

Les membres du bureau examinent les dossiers qui sont soumis par le Président et constituent une force de proposition sur les projets de délibérations.

Les Commissions techniques

Les Commissions consultatives sont au nombres de six :

- Commission Finances - Personnel
- Commission Plan de déplacements urbains
- Commission Transport en commun en site propre
- Commission Transport et réseau
- Commission Travaux
- Commission Accessibilité

Placées sous l'autorité d'un Vice-Président, elles se réunissent avant les Comités syndicaux pour donner un avis sur les dossiers qui relèvent de leur domaine de compétence.

Le Comité syndical

Le SMiTU est administré par une assemblée délibérante composée de 59 élus représentant les 35 collectivités membres.



■ Les Commissions techniques

Commission Finances-Personnel

5 mars

20 juin

16 octobre

27 mars

18 septembre

11 décembre

Commission Transport-Réseau

1 avril

23 septembre

9 décembre

Commission PDU

12 mars

19 septembre

Commission Transports en commun en site propre (TCSP)

23 septembre

12 décembre

■ La Commission d'Appel d'Offres

- Ouverture des plis et analyse des offres pour la construction de l'Ouvrage d'Art de franchissement de la Moselle dans le cadre du BHNS

11 avril



■ La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

- Analyse du rapport annuel de Trans Fensch

3 décembre



Les activités des instances du SMiTu

Bureau syndical

**Le Bureau syndical s'est réuni
7 fois en 2019 :**

- | | |
|--------------|----------------|
| ▶ 27 février | ▶ 11 septembre |
| ▶ 20 mars | ▶ 09 octobre |
| ▶ 12 juin | ▶ 27 novembre |
| | ▶ 03 décembre |

Président

Roger SCHREIBER, CAPFT

Vice-Présidents

1. Bruno SAPIN, CAPFT
2. Jean-Marc HEYERT, CAVF
3. Jean-François MEDVES, CAVF
4. Roland BALTERZAK, Hettange-Grande
5. Jérôme BARBE, Entringe
6. Patrick BECKER, CAPFT

Assesseurs

Maurice LORENTZ, Volmerange-les-Mines
Jean-Marie WALTER, CAPFT
Alexandre HOLSENBURGER, CAVF
Serge JURCZAK, CAVF
Michel LEUBE, Guénange
Patrick VUILLEMARD, Stuckange
Denis BAUR, Kanfen

Comité syndical

Les mouvements des élus au sein du Comité syndical

Suite à la démission de Mr Philippe TARILLON du Comité syndical du SMiTu en date du 8 juillet 2019, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a procédé à son remplacement lors de la séance du 21 novembre 2019, en désignant Mme Michèle BEY comme déléguée syndical du SMiTu. Cette dernière a été installée dans sa nouvelle fonction lors du Comité syndical du 19 décembre 2019.

En 2019, le Comité syndical s'est tenu six fois :

- | | |
|-------------------------------------|----------------|
| ▶ 13 mars | ▶ 25 septembre |
| ▶ 03 avril | ▶ 23 octobre |
| ▶ 26 juin* reporté
au 05 juillet | ▶ 18 décembre |

Le Comité syndical a pris :

- ▶ **85 délibérations**

* **A noter** : le Comité syndical du 26 juin a été reporté au 05 juillet car le quorum n'avait pas été atteint.

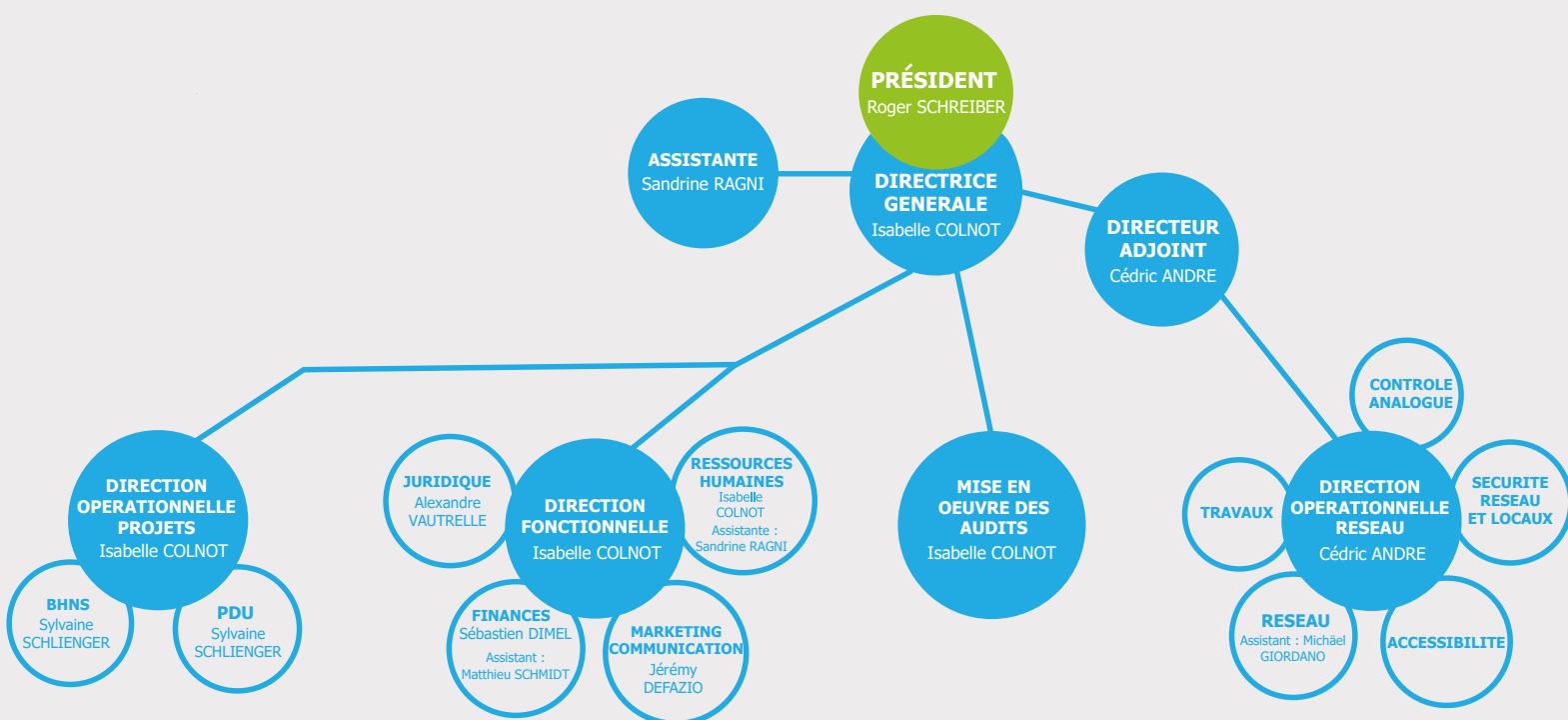
L'organigramme du personnel

Les services du SMiTU compte 9 personnes.

Mr. Michël GIORDANO a rejoint l'équipe du SMiTU en date du 4 novembre 2019, en tant que Chargé de mission Transport, faisant suite au départ de Mr. Jérôme HOUBERDON.

Depuis 2019, le SMiTU en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité durable exerce dans le cadre de ses missions obligatoires la définition de l'offre de transport. Le SMiTU gère directement sa communication institutionnelle.

Le syndicat a donc recruté en date du 18 mars 2019, Mr. Jérémie DEFAZIO, en remplacement de l'ancienne chargée de communication, afin d'assurer la communication institutionnelle du SMiTU et le marketing de l'offre de transport.



Un nouveau responsable de l'accès aux documents administratifs



Le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch est tenu de désigner une personne responsable de l'accès aux documents et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Pour assurer cette mission, Monsieur JérémY DEFAZIO, chargé de la communication et du marketing du SMiTu, a été désigné pour remplir ces fonctions.

L'objectif de la mission est de :

- ▶ réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
- ▶ assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs ;
- ▶ établir un bilan annuel de ces demandes.

L'année 2019 a été marquée par deux sujets prédominants dans la gestion à venir du SMiTU à court, moyen et long terme au niveau de ses projets.

La santé économique de Trans Fensch est au centre des débats et influe directement sur la faisabilité du projet de BHNS piloté par le Syndicat.

Les orientations stratégiques du SMiTU pour 2019 répondent à 4 objectifs principaux :

- Remplir pour l'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable (AOMD) ses obligations légales dès 2019 ;
- Mettre en œuvre le projet BHNS 2019-2028 (voir 2025) ;
- Affecter le versement de transport (VT) majoré au projet BHNS dès 2020 ;
- Suivre et mettre en œuvre les actions PDU dès 2019.

Cette année, le SMiTU a mis en œuvre différents moyens dans les domaines :

► Financier

Le montant des dépenses susceptible d'être alloué aux charges de transport, hors VT majoré représente 13 128 223 €. Ce montant comprend les sommes réglées à la Région Grand Est, aux autres transporteurs et à Trans Fensch.

Le constat est clair : en 2020 soit le projet BHNS se réalise et il faudra affecter la part du VT majoré au BHNS, soit il ne se réalise pas et le VT majoré sera supprimé. Le montant est d'environ 7 millions d'euros.

Le VT majoré doit donc être affecté au projet Citézen en 2020 au plus tard.

Ainsi, lors du Comité syndical du 3 avril 2019, les élus se sont inscrits dans la continuation du plan sur 3 ans initié en 2018 en vue de la récupération totale du montant correspondant au Versement Transport (VT) majoré. Celui-ci étant destiné au financement du projet de BHNS (fléchage de 7 millions d'euros).

Après avoir validé et tenu la baisse de 2,8 millions d'euros sur la compensation tarifaire versée à Trans Fensch sur l'exercice 2018, les élus ont voté une baisse de la subvention forfaitaire d'exploitation à notre exploitant de 1,2 millions d'euros pour 2019. Soit 4 millions d'euros hors reversement des kilomètres non effectués.

En parallèle des économies demandés à Trans Fensch, le SMiTU continue dans la lignée de 2018 à réduire ses coûts de fonctionnement.



Afin de mettre en exergue les efforts déjà effectués, il est proposé (article 1068) la somme de 6 236 361 €.

Cette somme arrondie représente :

- ④ 2 800 000 € (diminution de la compensation tarifaire)
- ④ 591 869,08 € (diminution de l'offre 2018)
- ④ 2 844 491,87 € (montant des paiements pour les lignes transfrontalières - référence 2015)

► Un nouveau réseau de transport urbain

Pour définir son offre de transport et sa gamme tarifaire, le SMiTU doit reprendre la maîtrise de sa compétence transport, dès 2019. La refonte du réseau Citéline se fera par phasage.

Un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été lancé au 2ème trimestre 2019 pour aider les services à exploiter les données de l'enquête O.D et ainsi repenser totalement le réseau en se basant sur les futures lignes du projet Citézen.

En parallèle, une expérimentation avec un nouveau Système d' Aide à l'Exploitation (SAE) léger a été lancée au cours du 1er semestre 2019. Si elle s'avère concluante, l'ensemble des véhicules pourrait en être équipé. Le SAE permettra de connaître précisément les temps de parcours. Nous pourrons ainsi mettre en place des fiches horaires plus réalistes qu'aujourd'hui (les temps de parcours sont actuellement théoriques).

L'objectif est de donner une meilleure image et une fiabilité du réseau et offrira aux conducteurs des temps de pause optimisés afin d'être moins stressés. Ce système permettra également de connaître les kilomètres réellement réalisés contrairement aux kilométrages théoriques actuels, qui sont matière à discussion.

Détermination de l'offre de transport

Le SMiTU a repris son rôle d'autorité organisatrice de la mobilité et a mandaté un cabinet spécialisé pour effectuer une enquête origine/destination afin de connaître les besoins des usagers.

Suite au résultat de l'enquête origine/destination restitué fin du 1er trimestre 2019, une étude consacrée à une restructuration et une optimisation complète du réseau (en se basant sur les futures lignes du projet Citézen) a été lancée avec un choix de scénario qui sera validé en Comité Syndical d'octobre 2019. La mise en œuvre de ce travail de fond est programmée pour la rentrée scolaire 2020.

Dépôt de Thionville

Les élus ont décidé en 2018 de procéder au regroupement des deux dépôts de Florange et de Thionville sur le site de Florange afin d'optimiser l'exploitation sur un seul dépôt. Cela a été acté par le transfert complet du dépôt de Thionville le 14 juillet 2019.

Le site de Thionville sera vendu.

Le contrôle de la Chambre régionale des comptes (CRC)

La CRC a continué cette année son contrôle de l'AOMD et Trans Fensch (initié mi-septembre 2018).



2. Le réseau du SMiTU Thionville-Fensch

- 27 lignes urbaines (Citéline)
- Environ 60 services scolaires
- 6 lignes de transport à la demande (Citélo)
- Un service de transport à la demande dédié aux personnes à mobilité réduite, comprenant 2 mini bus Trans'PMR

Présentation de la réalisation et résultats de l'enquête Origine-Destination (O.D.)



Dans l'optique de la restructuration de son réseau de transport, le SMiTU a souhaité faire un état des lieux des dynamiques de déplacements réalisés sur son ressort territorial.

Pour ce faire, la réalisation d'une enquête Origine-Destination a été commandée sur toutes les courses de l'ensemble des lignes du réseau Citéline.

Cette enquête s'est tenue du 15 janvier au 26 février 2019.

Les agents de la société Tryom ont été chargés de recenser les profils des usagers, les motifs de déplacement et les correspondances effectuées.

Les résultats obtenus ont servi de base de données statistiques afin de repenser au mieux l'offre de transport, pour qu'elle corresponde aux besoins des usagers à la rentrée 2020.



La fréquentation du réseau en quelques chiffres



- ▶ 1 670 voyages sur un jour de semaine
- ▶ 44% sur les lignes structurantes

73% des trajets en semaine sont directs (sans correspondance en amont ni en aval du voyage)

Fréquentation par ligne



- ▶ 3 lignes réalisant plus d'un tiers des mouvements et avec chacune 12% de trafic.
- ▶ Toutefois, des lignes peu chargées : 3 lignes quasi nulles (L7 : 74 voyages - L94 : 17 voyages - L90 : 6 voyages)



Fréquentation par tranche horaire

- ▶ 2 pics de fréquentation en heures de pointe sur les tranches : 7h-8h (14,5% de la fréquentation) et 16h-17h (13,2% de la fréquentation) Soit les 2 périodes enregistrant plus de 2 000 montées.
- ▶ Toutefois en heures de pointe de l'après midi, un étalement des voyages sur 3 tranches horaires : de 15h30 à 18h00

Localisation des principaux arrêts

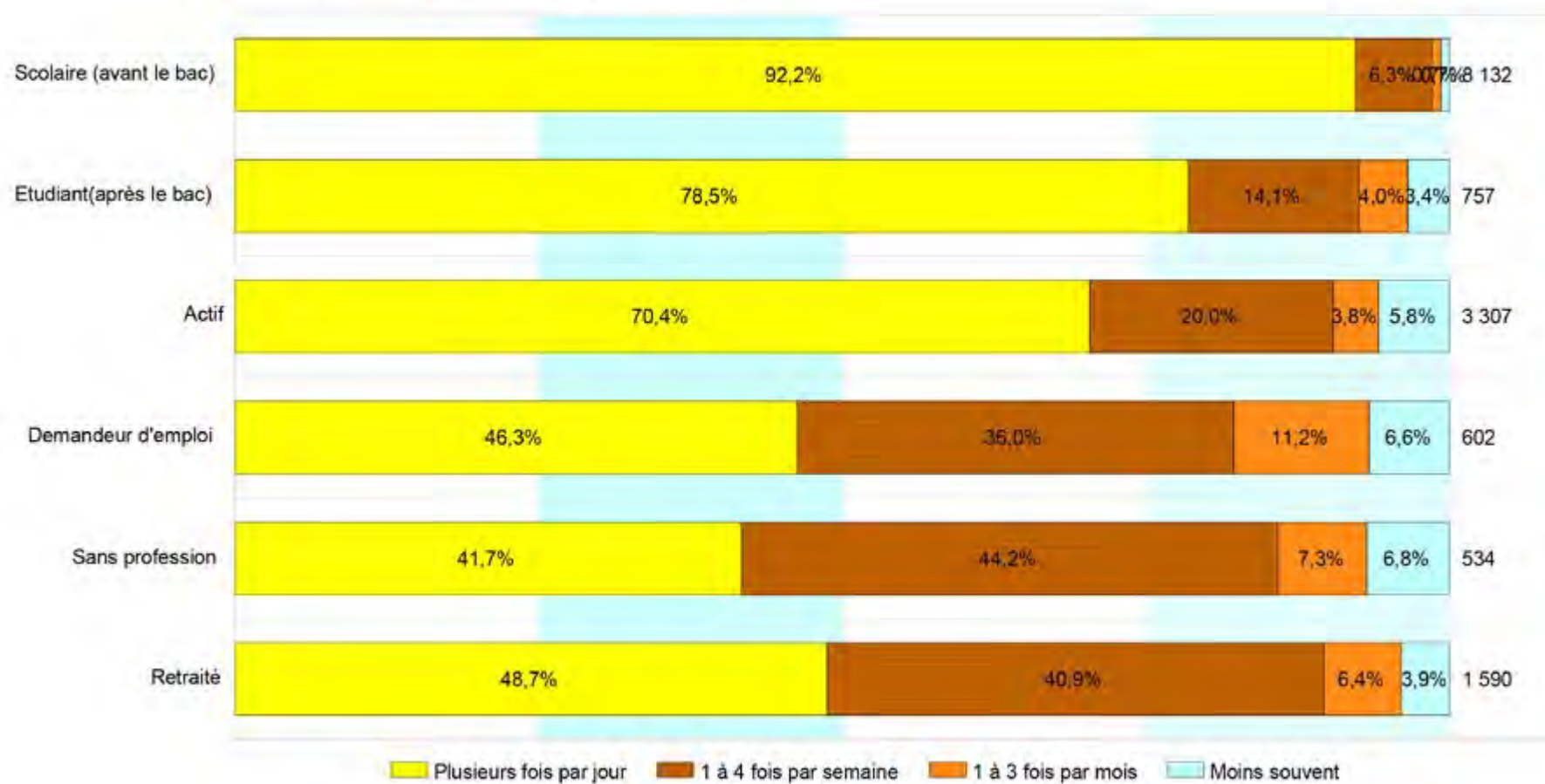
Les mouvements sont concentrés principalement dans le centre-ville :



- ▶ **18% des mouvements sur les arrêts Foch/Hélène Boucher et Banque de France ;**
L'arrêt Foch est présent dans 20,1% des flux, tandis que l'arrêt Centrale l'est dans 7,3% des flux totaux ;
L'arrêt Foch représente l'arrêt de correspondance le plus important avec 16% des voyages en correspondance en semaine.
- ▶ 23 arrêts comptent ni montée ni descente.

La fréquence d'utilisation

En fonction de la catégorie socio professionnelle



Les scolaires sont les clients les plus fidèles du réseau (92,2% d'utilisateurs quotidien).

► Sur un jour de semaine, le réseau totalise **21 670 voyages**.

Les **lignes 1, 2 et 3** sont les plus fréquentées sur un jour semaine avec plus de **2 600 montées journalières** pour chacune de ces 3 lignes. Elles représentent ainsi plus de **1/3 des voyages**.

Vient ensuite la ligne 4 mais dans des plus faibles proportions soit 7% du trafic journalier.

Il y a aussi 3 lignes avec un nombre de voyages quasi-nul :

- La ligne 7 (qui représente 0.3% du trafic);
- La ligne 94 (0.1% du trafic);
- La ligne 90 (0% du trafic).

Les lignes structurantes du réseau qui sont composées des **4 premières lignes** en terme de fréquentation représentent **44% du trafic journalier**.

Les 3 autres types de lignes sont assez proches en terme d'utilisation puisque chaque groupe représente entre 21% à 17% des voyages sur une journée.

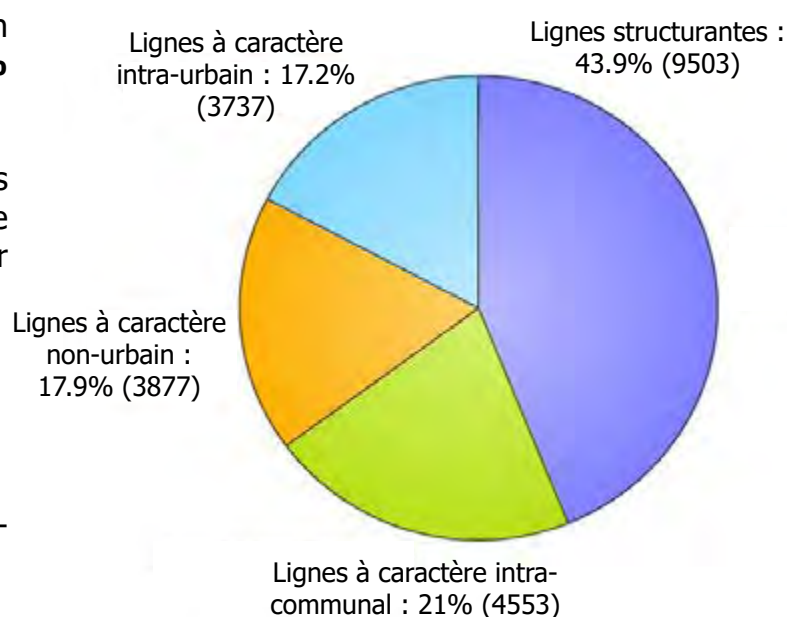
Rappel :

Lignes structurantes : 1-2-3-4 (4 lignes)

Lignes à caractère inter-communal : 6-18-31-32-56-57 (6 lignes)

Lignes à caractère intra-urbain : 11-12-23-26-28-52-53-94 (8 lignes)

Lignes à caractère non-urbain : 7-10-14-33-37-90-91-92-96 (9 lignes)



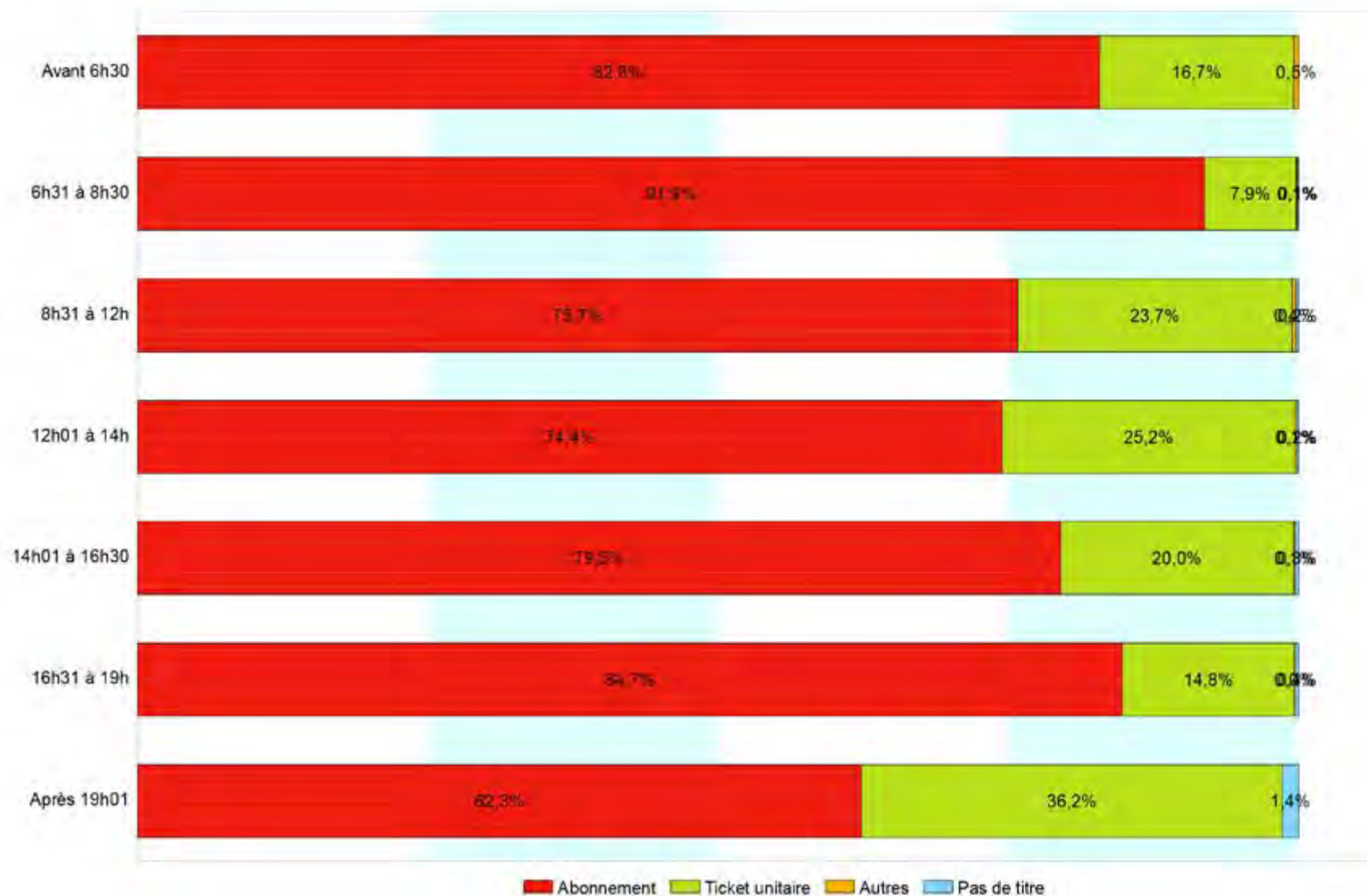
Les tranches horaires représentant les heures de pointe connaissent naturellement un pic de fréquentation avec plus de 3 000 montées sur le réseau.

Toutefois, un étalement de l'heure de pointe sur 3 tranches horaires en fin de journée est constaté, tandis que le matin l'heure de pointe est plus concentrée sur la tranche de 7h-8h.

On constate un « petit » pic de fréquentation entre 12h00 et 13h00 : chose que l'on constate de moins en moins sur les réseaux habituellement.

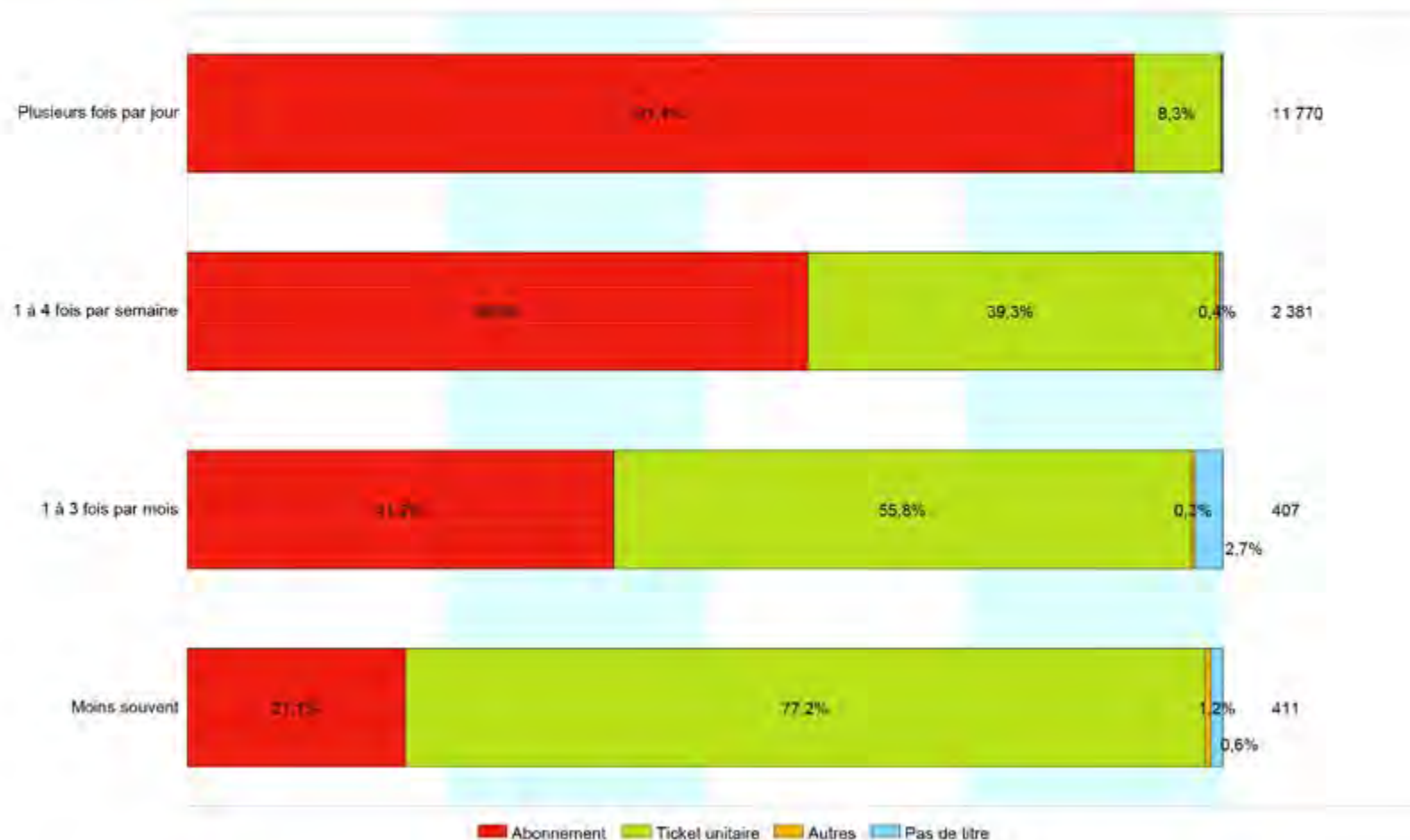
Enfin, **38% des utilisateurs résident dans la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville** et **42% de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch**.

Analyse des titres de transport



La fréquence d'utilisation par titre de transport

Comme on peut s'y attendre, plus on est client fréquent et plus on utilise un abonnement. Toutefois, on constate que 8% des voyages des clients très fréquents sont effectués avec un ticket.



Le SMiTU s'est fixé comme objectif de restructurer son réseau de transport pour septembre 2020.

En effet, la date de mise en service du projet Citézen pourrait être ramenée à janvier 2026. Aussi, il est essentiel de repenser dès à présent le réseau afin de pouvoir évoluer progressivement vers un nouveau réseau intégrant les deux lignes de BHNS.

Pour ce faire, l'enquête Origine/Destination (dont nous avons déjà présenté la synthèse) a permis de connaître les modes de déplacements de nos usagers.

Ce travail indispensable a ensuite permis à un cabinet d'étude de regrouper ces données avec celles d'organisme tels que l'INSEE notamment. Ces données économiques combinées aux données de mobilité en notre possession ont permis de bâtir trois scénarios pour la desserte de notre ressort territorial.

Synthèse du diagnostic

Pour permettre une bonne appréhension du territoire du SMiTU Thionville-Fensch et de son réseau de transports collectifs, un diagnostic complet a été mené par TTK.

Ce dernier a permis une analyse complète en termes :

- d'analyses sociodémographiques (organisation et évolution tendancielle de la population et des emplois, pôles générateurs, établissements scolaires, ...) ;
- d'analyses de l'offre de transport de la structure générale du réseau à son fonctionnement (pôles de correspondances, horaires, amplitude, niveaux d'offre ...) ;
- d'analyses des besoins des usagers sur la base de l'enquête OD existante (janvier 2019) et des données INSEE relatives aux flux professionnelles et scolaires ;
- d'adéquation de l'offre à la demande.

Le réseau Citéline offre :

- ② **21,5 kilomètres/habitant** - L'offre kilométrique à l'habitant est faible : une spécificité liée à l'organisation territoriale avec deux polarités fortes
- ② **10.731 kilomètres par km²** - Une intensité de l'offre réduite
- ② **26 voyages/habitant** - Une fréquentation faible au regard des autres réseaux

Flux externes (sortants) en lien avec les grandes polarités voisines :

- ② Luxembourg : 27.500 déplacements professionnels et scolaires Metz
- ② Métropole : 7.000 déplacements professionnels et scolaires

Un partenariat avec la Région Grand Est à travers la Charte des mobilités



La charte des mobilités et de l'intermodalité vise à structurer tous les projets portant sur la mobilité grâce à un document commun.

Cette charte permet aux Autorités Organisatrices (AO) de fédérer leurs actions autour d'un cadre de travail commun pour apporter des solutions pragmatiques aux questions de mobilité et susciter les changements de comportement.

Le SMiTU a signé la charte le 4 février 2019.

Convention multipartenariale pour la réalisation d'un Système d'Information Multimodale (SIM) à l'échelle de la Région

► Présentation du nouveau Système d'Information Multimodale (SIM) régional dénommé : Fluo Grand Est

La plateforme Fluo remplace désormais l'outil SimpliCIM (qui était à l'échelle de la Lorraine), Vitici (Champagne-Ardenne) et Vialsace (Alsace) et devient le nouveau calculateur d'itinéraire capable de proposer le meilleur trajet en temps réel, en combinant l'ensemble des modes de transport disponibles : transport public régional et urbain, vélo, covoiturage, autopartage, véhicules individuels, etc.

Toutes l'actualité des transports du Grand Est est présente sur le site internet **Fluo.eu**, qui regroupe les informations liées au transport sur le territoire du Grand Est. En quelques clics, les voyageurs accèdent aux horaires et tarifs, transport à la demande, plans des réseaux ... pour l'ensemble du réseau régional.



► La grille tarifaire 2019-2020

GRILLE TARIFAIRE CITELINE

EDITION MAI 2019

► Site : www.citeline.fr
► Tél : 03 82 59 31 05
► Retrouvez-nous sur : [Facebook](https://www.facebook.com/Citeline_Bus) @Citeline_Bus
► Votre itinéraire sur mesure sur : fluio.eu

TICKETS



Billet sans contact : 0,20 € à l'achat
Carte sans contact : 5 € à l'achat

Duplicata Carte sans contact : 12 €
Etui de protection : 1 €

1 VOYAGE	FORFAIT JOURNÉE	10 VOYAGES
1,80 €	5 €	15 €
TITRE 2 JOURS ILLIMITÉS	PASS HEBDO	FORFAIT GROUPE
7 €	15 €	14 €

ABONNEMENTS



PASS MOUV MENSUEL*	PASS MOUV ANNUEL
35 €	350 €

* Vous êtes salarié(e), pensez à la prime transport : renseignez-vous auprès de votre employeur car il peut prendre en charge 50% de votre abonnement Citeline !

Vous avez moins de 26 ans

PASS JEUN'S MENSUEL	PASS JEUN'S ANNUEL
26 €	260 €

SOYEZ COOL
AVEC VOTRE
PASS S'COOL



PASS SCOLAIRES

Le PASS S'COOL

Bénéficiez de deux voyages par jour, du lundi au vendredi, en période scolaire

Pour les - 16 ans	Pour les + 16 ans
108 €	160 €

Le PASS S'COOL PLUS

Voyagez en illimité sur le réseau Citeline !

Pour les - 16 ans	Pour les + 16 ans
158 €	210 €

Le PASS S'COOL Département

Pour les - 16 ans	Pour les + 16 ans
108 €	160 €

PASS TER + CITELINE



UN ABONNEMENT UNIQUE

TER + Citeline est un abonnement SNCF qui combine le train TER Lorraine et le réseau urbain Citeline.

Il permet de bénéficier d'une réduction de 20% sur votre abonnement Citeline (MOUV* mensuel ou annuel ou JEUN'S mensuel).

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, rendez-vous dans les boutiques Citeline situées à :

- Florange 1, rue de Longwy
Du lundi au vendredi 8h-12h - 14h-17h15
- Thionville 6, rue du Four Banal
Du lundi au samedi 9h45-12h30 - 13h30-18h

PASS SENIORS

Pour les plus de 65 ans

PASS SENIOR MENSUEL	PASS SENIOR ANNUEL
26 €	260 €

Vous êtes non imposables :

PASS SENIOR PLUS
GRATUITÉ DES TRANSPORTS

GRATUITÉ DES TRANSPORTS

► A partir de la souscription d'un 3ème PASS S'COOL et plus, dans la même année scolaire, bénéficiez de la gratuité des transports.

Rendez-vous en boutique Citeline pour cette demande et profitez de :

GRATUITÉ A PARTIR DU 3ème PASS S'COOL ET PLUS	ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS GRATUITÉ DES TRANSPORTS
---	--

PASS SOLIDAIRE

Vous êtes en :

- En recherche d'emploi
- Bénéficiaires du RSA
- En formation professionnelle
- En contrat aidé

PASS TREPLIN 40 voyages gratuits / Mois	10 voyages tarif réduit 10 €
--	---------------------------------

3. Le Plan de déplacements urbains (PDU)

- **32 actions**
- **Le transport de demain**
- **Des campagnes de sensibilisation tout public ou ciblées**

Retour sur le vernissage de l'exposition "La BD contre les incivilités dans les transports en commun à travers la BD"

Dans le cadre de l'action 23 du Plan de déplacements urbains (PDU), le Syndicat mixte des transports urbain Thionville Fensch a organisé une exposition dans le bastion du parc Wilson à Thionville, pour montrer au public le travail des enfants, qui ont illustré la lutte contre les incivilités dans les bus.

Le vernissage de l'exposition s'est tenu dans la salle du Casino à Thionville, le 19 juin 2019.

Les élus du SMiTU étaient présents pour accompagner les enfants dans cette action. A ce titre nous remercions Patrick BECKER, Bruon SAPIN, Jean-Marc HEYERT, Jean-Pierre LA VAULLEE, Michel LEUBE et Jean-Marie WALTER pour leur engagement auprès des enfants.

La BD comme vecteurs pour sensibiliser les scolaires

L'occasion pour ces dessinateurs en herbe de laisser libre cours à leur imagination. La bande dessinée est un bon support pédagogique. Cet événement est en fait l'aboutissement de longs mois passés en collaboration avec la Direction régional des affaires culturelles (DRAC), s'inscrivant dans le cadre du contrat de ville.

En effet, lors du passage en classe de 6e, des problèmes ont été repérés chez les jeunes qui prenaient le bus. C'est pourquoi le SMiTU a décidé de faire des actions de sensibilisation en amont : par le biais du théâtre d'improvisations de scènes d'incivilités, du lightpainting où encore ici à l'aide du dessin.

Les actions de sensibilisation ont été menées dans les écoles du territoire.

Les élèves des cours moyens des écoles Branly de Fameck, Victor Hugo et Pasteur de Yutz, Verlaine d'Uckange, Trait d'Union de Florange, Saint-Matthieu de Guénange ainsi que des écoles Les Coquelicots, Prévert et La Côte des Roses de Thionville, ont été à la manœuvre pour mener à bien ce projet.



En concertation avec leurs enseignants et le dessinateur professionnel Christian Lesourd, les enfants ont dessiné des planches faisant intervenir des super-héros prénommés la « SMiTU Family », pour résoudre le problème des incivilités dans les bus.



REÇU EN PREFECTURE
le 18/10/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-255701880-20211013-DEL_2021_I_



L'objectif visé est la requalification du secteur rive droite de la Moselle et du Pôle Gare.

Ce projet intègre la création d'une gare ouverte ainsi que la mise en place d'un Bus à Haut niveau de service (BHNS), qui s'accompagnera de la construction de deux ouvrages d'art :

- l'un au-dessus de la Moselle ;
- l'autre au-dessus des voix ferrées.

Cet ambitieux programme doit structurer et dynamiser le territoire du Nord Mosellan, tout en réintégrant au sein de la ville, la Moselle et la gare de Thionville.

L'aménagement du quartier de la gare s'inscrit également dans une autre réalité : à savoir l'augmentation du cadencement des trains vers le Luxembourg et le transit.

A l'heure actuelle, le pôle gare accueille 4 900 passagers par jour et devra compter 8 800 passagers jour d'ici 2028.

A cette occasion le Maire de Thionville et Président de la CAPFT Pierre Cuny, le Président du SMiTU, Roger Schreiber et les représentants des différentes directions de la SNCF avec Marc BIZEN, Béatrice LELOUP et Laurent FEVRE, ont signé cette convention qui scelle le partenariat pour la reconquête de la rive droite de la Moselle.



Un local à vélo s'installe place de la Liberté

La Ville de Thionville a installé un parking à vélo de 100 emplacements sur la place de la Liberté en faveur du développement de la pratique des modes doux et en particulier du vélo.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat entre le SMiTU, la Ville de Thionville et la société Trans Fensch. L'objectif de la démarche est de promouvoir les modes de déplacement doux ainsi que de favoriser l'intermodalité sur le territoire, en simplifiant l'accès aux usagers. Il est ainsi proposé à tous les thionvillois et visiteurs un stationnement sécurisé et gratuit pour leurs vélos.

Afin d'être en cohérence avec l'intermodalité engagée sur le territoire mais aussi pour simplifier l'usage aux citoyens, il a été décidé que l'accès au parking à vélo se fasse via la carte Simplicités qui est le support unique pour les titres de transport dans la Région Grand Est.

Comment cela fonctionne ?

La Ville de Thionville a mandaté une société pour l'installation, l'exploitation et la maintenance du moyen d'accès. L'ouverture de l'abri se déclenche au passage du titre et après consultation de la base de données afférente.

Les usagers devront donc faire enregistrer le numéro de carte sur cette base .. Cette convention définit les modalités d'enregistrement des cartes SimpliCités et détermine le rôle de chacune des parties concernées.

L'inscription des usagers se fera en boutique Citéline, qui communiquera d'une part un minimum de données au prestataire de la ville de Thionville (numéro de carte) pour acter l'accès au parking et d'autre part un fichier de recensement des usagers concernés à la ville.

Le Comité syndical, du 3 avril 2019, a autorisé le Président à signer la convention tripartite entre le SMiTU, la ville de Thionville et la société Tans Fensch.



Notification de la subvention pour l'étude d'un Schéma directeur cyclable

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch, est lauréat de l'Appel à Projets (AAP), lancé le 14 septembre 2018, intitulé « Vélo et territoires », opéré par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Cet Appel à Projets a pour objectif d'accompagner les territoires afin de leur permettre d'anticiper la mise en œuvre :

- du plan vélo ;
- de mobiliser la dotation de soutien à l'investissement sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis ;
- de soutenir les territoires dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre de leur politique cyclable.

Le SMiTU a été retenu dans le cadre de l'axe 1 de l'Appel à Projet, à savoir : soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le co-financement d'études.

Il s'agit de la réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du ressort territorial du SMiTU qui permettra de coordonner les actions en faveur du vélo sur les 35 communes.

Des aménagements cyclables existent déjà sur le territoire, des projets sont formalisés dans des schémas intercommunaux. Néanmoins des discontinuités demeurent et la pratique du vélo reste marginale : 1 % des déplacements en 2012 selon l'Enquête Déplacements Villes Moyennes (EDVM).

Le réseau existant répond avant tout à des besoins de déplacements liés aux loisirs.

Le PDU fixe un objectif de doublement de la partie du vélo, notamment grâce au développement coordonné des itinéraires cyclables à travers la réalisation d'un schéma directeur global.

Cette étude vise à élaborer un document cadre sur la politique vélo sur l'ensemble du ressort territorial du PDU.

L'objectif porté par le Schéma Directeur Cyclable sera d'aboutir à un réseau cyclable structurant, cohérent et fonctionnel.

Il sera élaboré en concertation étroite avec les collectivités et les représentants d'associations cyclistes.

Le Schéma contribuera au renforcement du maillage du réseau cyclable en identifiant de nouveaux itinéraires et en veillant à la mise en œuvre notamment :

- de liaisons entre les itinéraires des différentes intercommunalités ou communes ;
- de la desserte des équipements structurants dont les zones d'emploi;
- de l'amélioration des conditions d'accès aux pôles d'échanges;
- de l'amélioration des conditions d'accès aux points d'arrêt de bus structurants et aux stations de BHNS ;
- du stationnement sécurisé des cycles.

Le financement de l'étude

Cette étude après concertation avec l'ADEME a été évaluée à **45 000 euros HT**, avec 50% subventionné par l'appel à projets.

Cette subvention sera versée dans la limite des montants dépensés par la collectivité, pour un maximum de 22 500 €.

Le Comité syndical, en date du 25 septembre 2019, a autorisé le lancement d'une étude pour un schéma directeur cyclable



Photo Le Républicain Lorrain

Participation au Forum Job d'été la Ville de Thionville

Le SMiTU a participé au forum dédié aux jobs d'été, le mercredi 27 mars dans la salle Jean-Burger, de 13 h à 18 h, organisé par la Ville de Thionville.

Sur place, en parallèle des offres d'emploi à pourvoir, différents services d'aide et de renseignement étaient présents pour les étudiants.

Par exemple, des conseillers expliquaient comment rédiger un CV ou une lettre de motivation, comment se présenter, se mettre en valeur le jour d'un entretien.

Le but est de donner aux jeune public, les clés d'une recherche de poste efficace.

Dans ce sens, le SMiTU étaient partenaire de l'initiative, afin d'apporter aux étudiants son expertise dans les solutions de mobilité urbaine et inter-urbaine.

L'objectif était de les renseigner sur les modalités des transports en commun et l'utilisation de la plateforme multimodal de la région Grand Est, en fonction de leurs besoins.



4. Les marchés

Les marchés conclus en 2019

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

► **Construction de l'Ouvrage d'Art de franchissement de la Moselle dans le cadre de la création du BHNS ***

Les prestations sont réparties en 2 lots :

- Lot 1 : Ouvrage d'Art et infrastructures
- Lot 2 : Signalisation Lumineuse Tricolore

* Le marché n'est pas encore notifié

AVENANTS AU COSP

Conclusion des avenants n° 9, 10 et 11 au contrat d'exploitation du service public de transport en commun de personne conclu avec la Société Publique Locale (SPL) Trans Fensch pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2014.

Ces avenants ont pour objectifs d'aménager la mise en œuvre opérationnelle du contrat. Ils visent essentiellement à préciser, à modifier et à supprimer certaines dispositions afin d'éviter tout blocage pour la suite de l'exécution du contrat.

Le présent **avenant n°9** au contrat d'obligation de service public pour l'exploitation de services de transports publics du SMiTU Thionville - Fensch a pour objet :

- de modifier l'article 9.1 - définition du service ;
- de modifier l'article 13.1 - documents d'information sur le service ;
- de modifier l'article 13.4 - information dans les mairies et autres points d'accueil du public ;
- de modifier l'article 20.1 - principes généraux ;
- de modifier l'article 29.1.1 - principe de la subvention forfaitaire d'exploitation ;
- de modifier l'article 30.3 relatif à l'intégration tarifaire ;
- de modifier l'article 32.3 - variation de 1% du kilométrage réalisé annuel ;
- de modifier l'annexe 14 - compte d'exploitation prévisionnel ;
- de modifier l'article 36 - exercice du contrôle par l'actionnaire ;
- de mettre à jour les annexes suivantes :
 - annexe 1.2 – description du service ;
 - annexe 2 – inventaire des biens mis à disposition par l'actionnaire ;
 - annexe 3 – inventaire des biens mis à disposition par l'exploitant ;
 - annexe 11 – liste du personnel ;
- de supprimer les articles suivants :
 - 29.4 relatif aux subventions exceptionnelles d'investissement versées par l'actionnaire ;
 - 30.7 relatif à l'optimisation du taux de haut le pied.

L'avenant n°10 au contrat d'obligation de service public pour l'exploitation de transports publics du SMiTU Thionville - Fensch a pour objet :

- de mettre fin à la mise à disposition du dépôt de Thionville ;
- de fixer une date limite à respecter par l'Exploitant dans le cadre de la transmission à l'Actionnaire des avoirs ou des factures au titre de la SFE ;
- de modifier les stipulations relatives à la compensation tarifaire ;
- ajouter dans la formule de calcul les références à la garde alternée ;
- modifier la formule de calcul de la gratuité du Pass S'cool à partir du 3ème enfant.

L'avenant n°11 au contrat d'obligation de service public pour l'exploitation de services de transports publics du SMiTU Thionville - Fensch a pour objet :

- de corriger les tarifs de références pour les compensations des gratuités des Pass S'cool à partir du 3ème enfant (- 16 ans et + 16 ans) et d'ajouter la compensation des Pass S'cool demi-tarifs souscrits en milieu d'année ;
- de mettre à jour l'annexe 3 Inventaire des biens mis à disposition par l'exploitant ;
- de mettre à jour l'annexe 16 – Plan de transport et plan d'information des usagers ;
- d'ajuster le montant de subvention forfaitaire d'exploitation versée à la SPL Trans Fensch.

Le Comité syndical a validé la modification des statuts du SMiTU :

« La contribution des membres concernés aux charges du syndicat mixte est déterminée selon les critères suivants, à savoir :

- ▶ le chiffre de la population émanant du dernier recensement ;
- ▶ l'offre de transport, celle-ci étant déterminée par la moyenne hebdomadaire de passage de chaque bus à chaque arrêt sur le territoire de chaque collectivité et EPCI (considéré pour l'année scolaire en cours).

La quotité retenue pour ces deux critères est :

- ▶ 40 % pour le critère population ;
- ▶ 60 % pour le critère offre de transport.

5. Les travaux

Bilan chiffré et qualitatif du lancement de la station carburant

Le lancement en 2019 de la station carburant a pour objectif d'assurer un meilleur suivi de la consommation et du kilométrage réalisé par la flotte des bus du réseau Citéline.

Ce nouveau logiciel s'inscrit dans une logique d'optimisation des volumes de carburant distribués pour chaque véhicule de la flotte. Il permet notamment de :

- de visualiser la consommation de la station en temps réel. Et plus précisément sur chaque prise de carburant en permettant de connaître la date, l'heure, le véhicule concerné, les kilomètres réalisés, le volume et la consommation sur la prise ;
- de piloter l'autorisation des distributeurs ;
- de mesurer le stock de carburant à l'aide d'une jauge électronique ;
- d'identifier automatiquement les véhicules ;
- de récupérer les données sociales numériques.



Le coût de l'installation de l'automate de distribution s'élève à : 67 306,68 € TTC.

Le prix du logiciel d'exploitation quant à lui s'élève à : 3 681,60 € TTC.



6. Le projet Citézen

Citézen est un projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) porté par le SMiTU, l'Autorité organisatrice de la mobilité durable (AOMD) sur le territoire, pour répondre aux besoins de déplacements.



Citézen est un projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) porté par le SMiTU, l'autorité organisatrice de la mobilité durable sur le territoire, pour répondre aux besoins de déplacements.

Les avancées du projet en 2019

25 février 2019 : arrêté d'autorisation environnementale de la préfecture de la Moselle



5 juillet 2019 : Protocole de partenariat entre le SMiTU, la ville de Thionville et la SNCF concernant les projets sur l'île de la gare



25 septembre 2019 : - Convention de financement avec la SNCF pour la réalisation de l'étude de niveau pro pour la construction de l'ouvrage d'art sur la Moselle

- Choix de la motorisation électrique pour la flotte des bus de ville, prise à l'unanimité par le Comité syndical



23 octobre 2019 : - Protocole DIRIGE avec la région Grand Est en vue de financer le BHNS

- Synthèse de l'étude de faisabilité technique et financière du projet Citézen



18 décembre 2019 : - Acquisition foncière sur l'île de la gare de terrain appartenant à la SNCF

- Lancement d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour l'infrastructure du réseau de transport

- Convention avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives pour réaliser le diagnostic archéologique

Quels bénéfices pour l'utilisateur ?

- une fréquence haute et une régularité des horaires ;
- 250 000 voyageurs attendus ;
- des horaires plus larges et plus de fréquence ;
- un confort et accessibilité accrue pour l'utilisateur ;
- l'intermodalité avec des correspondances optimisées ;
- une information des voyageurs en temps réel ;
- un bus qui bénéficie d'aménagements dédiés
- des cheminements piétons et cyclistes facilités ;

Les chiffres clés

- 2 nouvelles lignes structurantes, dont : 1 ligne verte de 12 km entre Metzange et Yutz
1 ligne rouge de 20 km entre Hayange et Basse-Ham ;
- 67 stations voyageurs desservies et 3 parkings relais ;
- 2 ponts créés pour franchir la Moselle et les voies ferrées ;
- Un bus toutes les 10 minutes en heures de pointe.



Citézen est un projet de transport qui vise à faciliter les déplacements dont ceux des frontaliers, favoriser le développement économique et améliorer le cadre de vie du territoire.

La préfecture de la Moselle a pris un arrêté d'autorisation environnementale, le 25 février 2019, concernant le projet Citézen.

Pour rappel, les 5 objectifs principaux portés par le BHNS sont :

1. Améliorer l'offre de transport collectif

Performantes, les deux nouvelles lignes offriront des améliorations réelles pour les usagers concernant la rapidité, la ponctualité, la régularité, l'accessibilité et le confort. Le réseau de bus sera restructuré autour des deux nouvelles lignes pour une offre de service harmonieuse et renforcée.

2. Contribuer au développement économique et à l'attractivité du territoire

Le projet reliera les principaux équipements, bassins de vie, projets urbains futurs et centres d'activités à fort potentiel de développement. En facilitant les mobilités sur le territoire, Citézen accompagnera le développement des deux Communautés d'agglomération Portes de France -Thionville et du Val de Fensch.

3. Faciliter les déplacements transfrontaliers

Le projet permettra de faciliter les déplacements à destination du Grand-Duché du Luxembourg grâce à la création de correspondances optimisées avec les cars frontaliers, notamment au terminus de Metzange.

L'amélioration de la desserte de la gare SNCF de Thionville (7 000 passagers par jour à l'heure actuelle, 15 000 passagers quotidiens à l'horizon 2020) et la création de nouveaux parkings relais poursuivent aussi cet objectif (lignes transfrontalières 300, 301, 303 et 323).

4. Impulser de nouvelles pratiques en matière de déplacement

Citézen a pour ambition d'encourager le changement dans les habitudes de déplacements, en favorisant un mode de transport respectueux de l'environnement.

L'augmentation de l'usage des transports collectifs contribuera en parallèle à améliorer la circulation routière et de ce fait, réduira les nuisances sonores ainsi que la pollution.

5. Améliorer le cadre de vie

L'aménagement des voiries sera également l'occasion de requalifier l'espace public, de fluidifier la circulation des lignes de bus actuelles et de favoriser la marche et l'utilisation du vélo.

Présentation de la synthèse du travail réalisé avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sur l'année 2019

Compte tenu de la complexité du projet Citézen, le SMiTU a obtenu l'appui du EIAH (plateforme européenne de conseil en investissement) sous la forme d'une assistance technique financée par la BEI (Banque européenne d'investissement).

A travers de nombreuses réunions (en France, au Luxembourg et en Belgique) entre les services de la BEI/EIAH et les services du SMiTU, il a été décidé des missions d'assistance pour compléter et sécuriser le dispositif de conduite et de réalisation de ce projet :

- L'assistance technique pour la définition, le choix et l'acquisition du matériel roulant des lignes Citézen et du réseau Citéline permettant la transition énergétique de l'ensemble de la flotte d'autobus vers une motorisation propre ;
- L'assistance technique pour la définition du périmètre du programme technique et fonctionnel « accéléré » du projet (Mise en service janvier 2026 à la place de janvier 2028) ;
- L'assistance financière et comptable pour la structuration du projet dans sa dimension d'ingénierie financière avec une aide spécifique à l'identification de financements complémentaires (européens) afin d'optimiser le montage financier du projet.



► Signature de la convention de financement avec la SNCF pour la réalisation de l'étude de niveau pro pour la construction de l'ouvrage d'art sur la Moselle



Dans le cadre de ce projet, deux ouvrages d'art vont être créés :

- un ouvrage franchissant la Moselle ;
- un ouvrage franchissant les voies ferrées et le canal.

La réalisation de l'ouvrage au-dessus de la Moselle implique des modifications des installations fenoviaries au niveau de la brigade nord :

- dépose des voies ;
- raccourcissement de la voie ;
- pose de heurtoir ;
- dépose des aiguilles.

Le Comité Syndical, du 25 septembre 2019, a validé la convention de financement relative au financement de l'étude avantprojet/projet de dépose et raccourcissement des voies et dépose des appareils de voies situés rue des Abattoirs à Thionville, ainsi que ses annexes pour un montant de **22 246,00 € HT**.

► Lancement du marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour assurer le suivi du projet Citézen

La complexité des opérations nécessaires à la mise en œuvre du projet impose de se doter d'un nouveau mandataire. En effet, le précédent marché ne pouvait plus être pérenniser du fait d'une modification trop conséquente du projet. Par ailleurs, les moyens humains du SMITU ne lui permettent pas de mener à bien ce projet.

Le mandat constitue une délégation de maîtrise d'ouvrage. Le mandataire a un pouvoir de représentation qui lui permet d'accomplir des actes juridiques au nom et pour le compte du maître d'ouvrage, son mandant, comme par exemple la signature des marchés, des avenants, l'acceptation d'un sous-traitant, le paiement des factures...

Le mandataire est un gestionnaire de projet qui, par délégation du maître d'ouvrage, dirige directement le projet et ainsi, réalise les opérations nécessaires au projet.

Le mandataire agit pour le compte du maître d'ouvrage à qui il rend compte tout au long du processus et à qui il remet le projet fini.

Le Comité Syndical, du 25 septembre 2019, a donc validé le lancement d'un nouveau marché de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Les élus du SMiTU ont choisi à l'unanimité la motorisation électrique pour la flotte des bus de ville

Dans le cadre de l'étude du choix de motorisation pour le futur BHNS, le SMiTU s'est rendu à Nancy le 2019. Plusieurs type de motorisation sont exploitées.



La loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, oblige le SMiTU lors du renouvellement du parc d'autobus et d'autocars, à choisir une motorisation à faibles émissions.

A partir du 1er janvier 2020, la moitié des véhicules renouvelés doit être en énergie propre.

Dans le cadre de l'étude technique et financière réalisée par la BEI, figure un volet spécifique relatif au choix de la motorisation.

Au vu de cette étude, le Bureau syndical a proposé que tout le matériel roulant soit électrique avec recharge au dépôt et en ligne, y compris le BHNS.

De ce fait, le futur dépôt sera aménagé avec des stations de recharge électrique lente de nuit (4h). En complément pour permettre l'autonomie nécessaire sur nos lignes, des systèmes en bout de ligne ou sur des plateformes seront installés pour des recharges partielles rapides.

Le Comité syndical du 25 septembre 2019, a validé à l'unanimité des membres présents, le choix de la motorisation électrique au dépôt et en ligne pour le matériel roulant du BHNS et pour les autres véhicules au fur et à mesure du renouvellement nécessaire et ce dès que les infrastructures seront aménagées.

► Mise en place du protocole DIRIGE de la région Grand Est en vue de financer le BHNS

L'objet du protocole est d'établir les modalités de partenariat visant à poursuivre les intentions partagées par les partenaires autour de la mise en place de deux lignes de bus à haut niveau de service sur le territoire du SMiTU et desservant le pôle d'échanges multimodal de la gare de Thionville, ainsi que les principes selon lesquels la Région Grand Est apportera son concours financier à la réalisation de ce projet.

Conformément aux modalités d'intervention décrites dans le dispositif DIRIGE, les aménagements intermodaux favorisant l'accès à la gare de Thionville réalisés dans le cadre du projet Citézen feront l'objet d'une subvention régionale à hauteur de 20 % de la dépense hors taxes éligible, soit **6 700 000 euros**.

Le Comité syndical du 23 octobre 2019 a validé le protocole de partenariat DIRIGE avec la région Grand Est en vue du financement du projet Citézen.

► Acquisition foncière sur l'île de la gare de terrain appartenant à la SNCF

Dans le cadre de la réalisation de l'ouvrage d'art de franchissement de la Moselle du projet Citézen, le SMiTU est en cours d'acquisition des propriétés foncières au niveau de la rue des abattoirs et de la brigade Nord à Thionville appartenant à SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions.

Le Comité syndical du 18 décembre 2019, s'est prononcé en faveur de l'acquisition des parcelles, pour un montant total maximal de 238 500 € HT.

► Lancement d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour les lignes, systèmes et parking relais

Dans la continuation du projet Citézen, un marché de maîtrise d'œuvre (MOE) pour la réalisation des travaux de voiries (hors travaux île de la gare de Thionville), des P+R et la mise en place des systèmes (distributeurs de titres, ...) a été également lancé.

Pour rappel, la mission de maîtrise d'œuvre a pour vocation de permettre d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme.

Elle vise principalement à assurer la conception du projet objet du marché en conformité avec les objectifs de la maîtrise d'ouvrage, d'assister la passation puis de diriger l'exécution des marchés de travaux, de proposer leur règlement et d'assister lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Au-delà des aspects de conception et de réalisation, le maître d'œuvre assistera le SMiTU dans l'élaboration et l'instruction des dossiers réglementaires nécessaires.

Le Comité syndical du 18 décembre 2019 a approuvé le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de voiries, des P+R et la mise en place des systèmes.

7. Le SMiTU en chiffres

Vous trouverez dans cette partie l'ensemble des données chiffrées du SMiTU pour l'année 2019 :

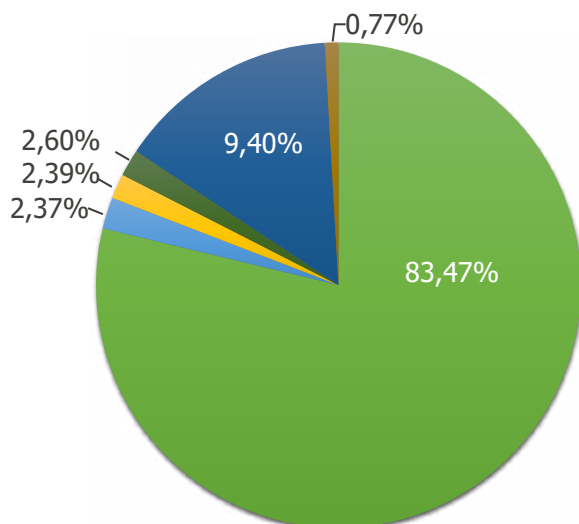
- **Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation ainsi que les détails des charges à caractère général ;**
- **Les dépenses et les recettes de la section d'investissement ;**
- **Les subventions versées par le syndicat ;**
- **La participation des collectivités pour l'exercice 2019.**

Exploitation *

REÇU EN PREFECTURE
le 18/10/2021
Application agréée E-legalite.com

Dépenses d'exploitation réalisées

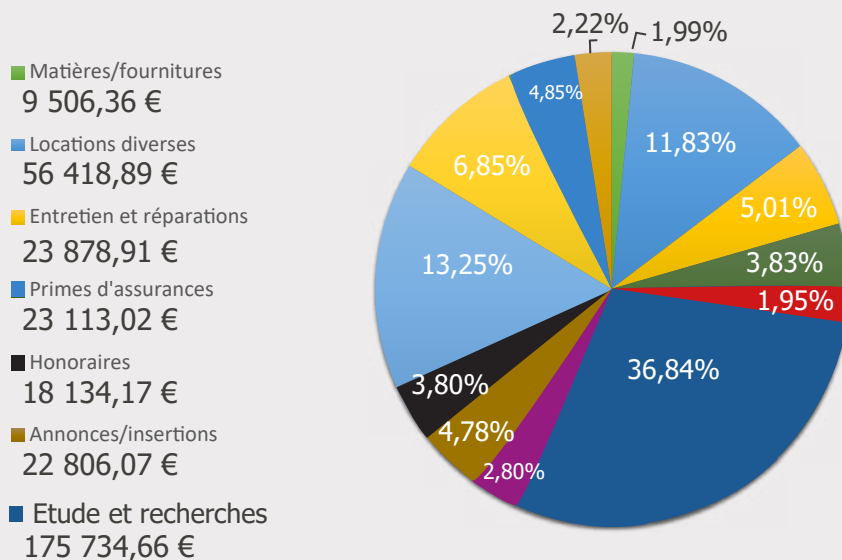
Total : 19 944 993,17 €



Paielements Trans Fensch	16 449 588,42 €
Charges de personnels	472 447,12 €
Charges à caractère générale	476 971,54 €
Paielements autres transporteurs	517 833,77 €
Opérations d'ordre (amortissements...)	1 874 436,63 €
Autres	153 715,69 €

Détails des charges à caractère général

Total : 476 971,54 €

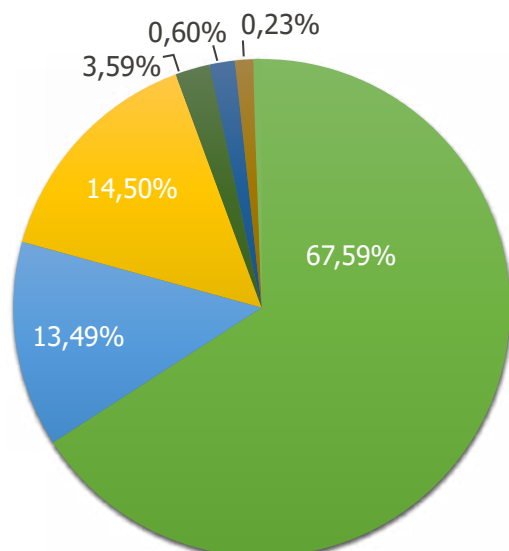


Matières/fournitures	9 506,36 €
Locations diverses	56 418,89 €
Entretien et réparations	23 878,91 €
Primes d'assurances	23 113,02 €
Honoraires	18 134,17 €
Annonces/insertions	22 806,07 €
Etude et recherches	175 734,66 €

Déplacements/réceptions	10 600,67 €
Impôts/taxes	63 186,00 €
Concours divers	32 667,34 €
Divers cotisations	18 245,94 €
Charges locatives/corpo.	13 364,50 €
Frais postaux et télécom.	9 315,01 €

Recettes d'exploitation réalisées

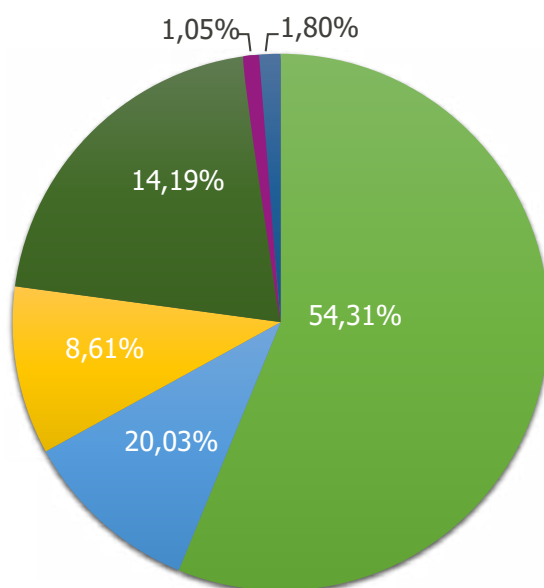
Total : 26 179 304,01 €



Versement transport	17 693 771,52 €
Dotation Générale Décentralisation	3 532 864,00 €
Parts des collectivités	3 795 540,27 €
Régularisation kms commerciaux non réalisés	939 244,94 €
Opérations d'ordre	156 966,91 €
Autres	60 916,37 €

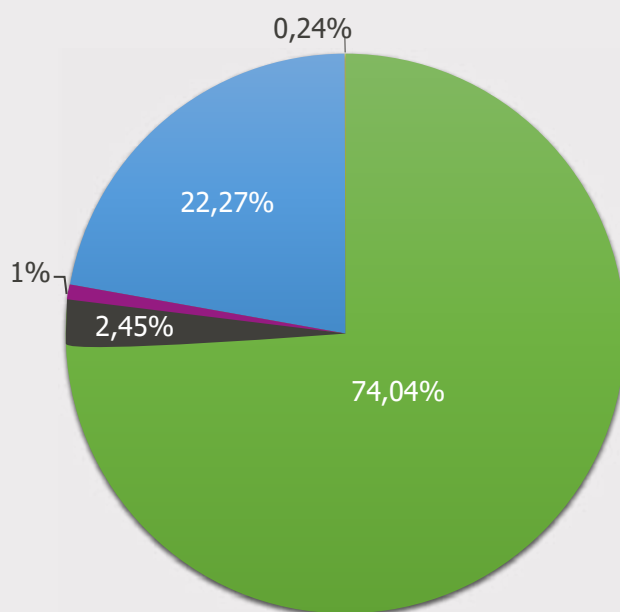
Dépenses d'investissement réalisées

Total : 1 112 693,57 €



- Projet Citézen
604 279,02 €
- Emprunts SMiTU
222 865,12 €
- Investissements matériels mis à dispo Trans'Fench
20 062,12 €
- Opérations d'ordre
157 938,91 €
- Autres
20 062,12 €
- Investissement bâtiments SMiTU
11 717,82 €

Recettes d'investissement réalisées



- Fin de mandat Sodevam
84 153,54 €
- Opérations d'ordre
1 875 408,63 €
- Récupération créances
206 680,00 €
- Autres
20 051,16 €
- Autres réserves (affectation)
6 236 361,00 €

Total : 8 422 654,33 €

Subventions versées par le SMiTU

Le 11 mars 2015, le Comité Syndical a validé un nouveau règlement concernant le régime des subventions pour l'installation d'abris voyageurs et la mise en accessibilité des arrêts :

	Réalizations	
	Régie	Prestation externalisée
Subventions pour l'installation d'un abris voyageurs	3 000 € *	3 000 € *
Travaux de pose et mise en accessibilité	500 € **	15% **

* la collectivité pourra percevoir au maximum le montant réglé par ses soins.

** la subvention concerne exclusivement les travaux d'accessibilité et sera réglée à concurrence du montant payé.

Subvention abris voyageurs	
Commune	Subvention versée par le SMiTU
Cattenom	6 045 €
Lommerange	3 000 €
Kanfen	3 195 €
Hettange-Grande	21 000 €
Ranguevaux	3 000 €
Nilvange	6 000 €
Total :	42 240 €

Subvention pour mise en accessibilité des arrêts de bus	
Commune	Subvention versée par le SMiTU
Lommerange	1 078,11 €
Ranguevaux	121,20 €
Total :	1 199,31 €



L'**Aide Individuelle au Transport** (AIT) est attribuée par le SMiTu aux familles dont le ou les enfants sont scolarisés hors de la commune dans un établissement qui n'a pas de desserte par des lignes régulières ou scolaires. Cette aide est versée à la Ville, qui se charge ensuite de la redistribuer aux familles.

Versement de l'Aide Individuelle au Transport

Uckange	936 €
Rochonvillers	6 760 €
Lommerange	468 €
TOTAL :	8 164 €

La participation des collectivités en 2019

Le montant total des participations des collectivités a été ramené à un produit égal à celui de 2017, donc une diminution de 5 % par rapport à 2018.

Un travail conséquent a été mené par les élus pour modifier les critères de calcul et trouver un consensus. Les critères retenus sont :

- 40 % pour le critère population;
- 60 % pour le critère offre de transport.

Réunion de travail avec les élus, le 12 juin 2019, travaillant sur le sujet des parts des collectivités



